

Un travail harassant

« Ceux qui vont au jardin, c'est-à-dire, qui cultivent la plantation, sont réveillés avant l'aurore par le claquement de fouet du Commandeur chargé d'inspecter leur conduite, et de punir leur négligence. À midi on leur accorde deux heures, non pour prendre un repos si nécessaire sous ces latitudes, quand on a labouré sept heures, mais pour aller préparer leur repas et celui de leur famille. À deux heures précises le Commandeur rappelle au jardin ; et le travail dure jusqu'à la nuit pour ceux qui ne sont point obligés de veiller au moulin. Dans la plupart des plantations, les nègres attachés aux travaux particuliers de la sucrerie n'ont pas d'autre occupation pendant la récolte. Alors ils sont divisés par quart, c'est-à-dire en deux bandes qui se relèvent toutes les quatre heures. Le travail de ceux qui sont aux moulins ou aux chaudières est extrêmement pénible, et demande des ouvriers très exercés. [...] Aussi l'excès de la fatigue tue-t-il bientôt ceux qui y sont soumis. Outre le travail du jardin, les esclaves sont obligés d'aller deux fois par jour recueillir de l'herbe pour le bétail des moulins. Ce dernier devoir les fatigue d'autant plus, qu'ils vont souvent chercher cette herbe à une grande distance de la plantation. »

D'après B.-S. FROSSARD, La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée porté au tribunal de la Justice, de la religion, de la politique, Lyon, tome 1, 1788, chapitre 6 : « travaux auxquels on les soumet »